

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Le **jeudi 10 octobre 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué
le 4 octobre 2024Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Ludovic IDZIAK ;**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS (jusqu'au point 6 inclus) ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ;

Objet : Approbation du rapport d'évaluation intermédiaire du Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 d'Artois Mobilités (point 6)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. David THELLIER ;**CAHC** : M. Charly MÉHAIGNERY ;**CALL** ; Mme Estelle SZABO ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Dominique RÉAL ; M. Daniel KRUSZKA ;RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
13Nombre de suppléants
présents :
2Nombre de suppléants
votants :
2Pouvoir(s) :
1Nombre total de
votants :
16Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : M. Gaëtan VERDOUCQ**CAHC** : M. Marcello DELLA FRANCA**CALL** : NéantSuppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Bertrand LELEU ;**CAHC** : M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Alain BAVAY ; Mme Kataline BIGOTTE ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;**CALL** : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY ;Pouvoirs : M. David THELLIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie MACKE.Suppléances : M. Charly MEHAIGNERY a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ.Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Paskal BARBELETTE ; Elise POUILLET ; Quentin DENOYELLE ; Nicolas VERHILLE ; Nathan DELGUSTE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP ;Accusé de réception du
contrôle de légalité
Le :Publication
Le :Certifié exécutoire
Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation du rapport d'évaluation intermédiaire du Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 d'Artois Mobilités.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu les articles L1214-1 et L1214-2 du code des transports ;

Vu l'article L1214-8 du code des transports ;

Vu la délibération n°2018/152 du 20 décembre 2018 portant à approbation du Plan de Déplacements Urbains ;

Vu les délibérations n°2019/45/CS et n°2019/47/CS du 27 juin 2019 portant mise en place des instances de suivi du Plan de Déplacements Urbains ;

Considérant les résultats de l'enquête mobilité certifiée Cerema menée de janvier à mai 2023 ;

Considérant l'avis du comité de suivi du Plan de Déplacements Urbains du 12 septembre 2024 ;

Considérant les conclusions du présent rapport d'évaluation intermédiaire ;

Considérant qu'il y a lieu de traiter les questions de stationnement conjointement aux questions relatives aux infrastructures routières et aux usages de l'automobile ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DÉCIDE d'approuver le rapport d'évaluation intermédiaire du Plan de Déplacements Urbains et ses conclusions.

Article 2 : DÉCIDE de valider les nouvelles modalités de suivi du Plan de Déplacements Urbains, telles que déterminées à l'issue de l'évaluation intermédiaire.

Article 3 : CONFIRME les objectifs du Plan de Déplacements Urbains à horizon 2030.
Les objectifs de parts modales sont détaillés comme suivants :

- Modes motorisés : 59%
- Transport collectif : 7%
- Vélo : 8%
- Marche à pied : 25%

Article 4 : INSTAURE le groupe de travail comme suivant :

- Groupe de travail n°4 : infrastructures routières, stationnement et usages de l'automobile

Les participants sont :

- ARTOIS MOBILITES
 - AULA
 - CABBALR
 - CALL
 - CAHC
 - CD62
 - DDTM 62
 - ADEME
 - DIR Nord
 - SANEF
 - Certaines communes ponctuellement
- Animateur du groupe : AULA

Article 5 : AUTORISE la diffusion du présent rapport.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 16

Contre : 0

Fait et délibéré le 10 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

